



# En exclusivité sur 2021

## pour les **50 premiers** bailleurs signataires\*

### des **primes supplémentaires** pour les secteurs du **Haut-Doubs\*\*** et de la **Ville de Besançon\*\***

\* sous réserve du conventionnement de votre logement  
et du respect des conditions d'éligibilité.

\*\* selon une liste de communes ciblées par le dispositif « Logement d'abord ».

# 1 000 € par an sur 5 à 6 ans

selon la localisation

de votre logement et ses caractéristiques

# 300 € par an sur les 6 ans

pour les frais de gestion liés à l'intermédiation locative

**Pour tout renseignement,  
appelez la Maison de l'Habitat du  
Doubs - ADIL (Madame MAIRE)  
au 03 81 68 37 68**



[www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

**doubs**  
le Département

